



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 21 octobre 2022**

Tarifs en restauration

Le conseil d'administration,

Vu rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 21 octobre 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Les tarifs suivants pour des produits proposés dans les structures de restauration du Crous sont approuvés.

Article	Prix de vente HT
Bouteille d'eau de source (1,5 l)	1 €
Bouteille d'eau minérale (1 l)	1,40 €
Bouteille d'eau minérale aromatisée (1 l)	1,40 €

Fait à Nice, le 21 octobre 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 20
Membres présents : 18	Contre : 0
Membres représentés : 2	Abstention : 0
Votants : 20	